


COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des CONSEIL MU DU JEUDI 12 MARS 2026	Envoyé en préfecture le 04/06/2026	<i>SLOW</i> ID : 074-217403112-20260312-D2026_028_BP-BF
		Reçu en préfecture le 04/06/2026	
		Publié le	

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, SECCO Laëticia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

Absents représentés : CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

Absents excusés : VAUR Florence

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Délibération n° D2026_028 - FINANCES
Budget primitif 2026

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - charges à caractère général

Une baisse globale de l'énergie est constatée : -76.000€ pour l'électricité, -14.000€ pour les combustibles. Les fournitures d'entretien et administratives connaissent une baisse significative (-12.200€) pour les fournitures d'entretien et -2.000€ pour les fournitures administratives). On constate aussi une forte baisse à l'article 61524 (bois et forêt) correspondant aux frais sur les ventes de bois. Ces dernières étant prévues en baisse, le montant des frais diminue (-77.000€). L'article 6162 relatif à l'assurance dommage-ouvrage est également en forte diminution en l'absence de programme d'investissement pour cette année dans ce domaine. Enfin, la reprise en régie du ménage des bâtiments communaux entraîne une baisse de 45.000€ de l'article 6283.

Tout ceci combiné avec les différentes variations à la baisse de certaines autres lignes budgétaires induit une diminution globale de la prévision par rapport à 2025 de 237.650€. La prévision est proposée à 1.687.750€.

Chapitre 012 - Charges de personnel

La prévision 2025 s'établissait à 1.915.192€, la dépense réelle s'est arrêtée à 1.830.276€, la prévision se situe à 1.921.078,81€.

Il faut tenir compte des postes budgétisés non pourvus afin de pouvoir procéder à des embauches. Le taux de cotisation CNRACL passe de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026 et la loi stipule qu'il doit atteindre 43,65% en 2028.

La prévision 2026 est légèrement inférieure à 2025 mais supérieure à la dépenses 2025. Elle permet de donner une marge de manœuvre dans la gestion financière des charges de personnel.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Le montant global est en augmentation. Il comprend la somme de 81 SRU puis 105.000€ composés de 62.412€ de FPIC et de 41.610€ relatifs aux deux remboursements de 2025 non payés sur cet exercice. La somme totale est arrondie à 186.530€.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

La prévision est supérieure au BP 2025 et à la dépense 2025. Il faut prévoir une augmentation des indemnités d'élus car le huitième adjoint, à sa demande, n'a pas perçu d'indemnités en 2025. Des sommes doivent être inscrites en prévision (créances en non-valeur...) afin de maintenir une ligne de crédit ouverte en cas de besoin de mandats. Une incertitude persiste sur le versement au syndicat des Brasses. Ce chapitre est donc arrêté à la somme de 594.988€.

Chapitre 66 – charges financières

La commune remboursant ses emprunts, le montant des intérêts diminuent. Le chapitre passe de 50.179€ à 40.500€ soit une baisse de 19,2%.

Chapitre 67 – charges spécifiques

Ce chapitre contient des écritures spécifiques ou imprévues. Des crédits sont ouverts à l'article 673 pour un montant de 3.500€.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements

Ce chapitre utilise uniquement l'article 6817 (créances douteuses) qui sert à mettre en provision 15% des impayés depuis plus de 2 ans. Le montant prévisionnel pour 2026 est de 475€.

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	1 687 750,00 €
012 - Charges de personnel	1 921 078,81 €
014 - Atténuation de produits	165 701,31 €
65 - Autres charges de gestion courante	594 988,00 €
66 - Charges financières	40 500,00 €
67 - Charges spécifiques	3 500,00 €
68 - Dotations aux provisions & dépréciations	475,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	322 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540 000,00 €
Total prévisionnel 2026	6 275 993,12 €

- Les recettes de fonctionnement**Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunération perçus par la commune de la part de l'assurance statutaire lors de substitution de rémunérations (maladie, accident du travail, invalidité). Un délai de carence de 15 jours est appliqué pour chaque intervention. Les crédits sont donc difficiles à prévoir car ils sont fonction des aléas des agents. Les crédits proposés en 2026 sont de 9.000€

Chapitre 042 – ordre de transfert entre sections

Ce sont des écritures techniques d'amortissement de subvention ou des inscriptions relatives à des opérations patrimoniales.

Chapitre 70 – Produit des services

Les dépenses estimées s'élèvent à 419.700€. La prévision des coupes de bois est en baisse, les recettes provenant de la cantine sont stables et les charges des loyers sont estimées à la baisse également. Les recettes des coupes de bois ne sont pas faciles à extrapoler car des encaissements sont possible en N+1 en fonction des ventes issues des scieries qui cubent les volumes à la sortie de leur production.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

La prévision est arrêtée à hauteur de 3.413.918€. L'article 74111 tient compte de l'augmentation de 0,8% des bases d'imposition. Les autres recettes sont basées sur les montants N-1.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

La prévision est vue à la baisse dans un contexte d'incertitude des informations budgétaires nationales. Stable jusqu'à 2025, le risque de baisse de ce chapitre est réel en 2026. La prévision est arrêtée à 1.570.000€ moins que la recette effective de 2025 et que la prévision de 2025.

Chapitre 75 – Charges de gestion courante

Il s'agit principalement de l'encaissement des loyers des locataires. La prévision est fixée à 325000€ pour 2026.

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Par anticipation, une ligne est toujours ouverte dans ce chapitre afin de prévoir des mandats annulés sur les exercices antérieurs. Une somme de 1.000€ est proposée.

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

La provision prévisionnelle qui est constatée au chapitre 68 est reprise au réel à ce chapitre en fin d'année comptable.

Chapitre 042 – ordre de transfert entre sections (amortissement)

Ils sont évalués à 1.540.000€ en 2026.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement	536 006,79 €
013 - Atténuations de charges	9 797,33 €
70 - Produits des services	419 700,00 €
73 - Impôts et taxes	3 413 918,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 570 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	325 300,00 €
76 - Produits financiers	5,00 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	266,00 €
Total prévisionnel 2026	6 275 993,12 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT**Les dépenses d'investissement****Chapitre 040 – Ordre de transfert entre sections**

Il s'agit d'écritures techniques comme par exemple l'amortissement de frais d'études.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Une fois les travaux terminés, la commune doit intégrer ces derniers dans son patrimoine. Cela passe par des écritures comptables et donc le chapitre 041. Le montant des intégrations 2026 est donc de 638.408,38€.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Lorsque la commune engage une opération de construction, elle est redevable de la taxe d'aménagement. Cette dernière est payée à l'article 10226. Une somme de 500€ est prévue en 2026.

Chapitre 16 – emprunts en euros

Il est prévu en 2026 un remboursement du capital des emprunts à

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles

La commune doit réaliser la révision du PLU. Ce chapitre prévoit la réalisation de cette mission avec un prestataire. Une somme de 71.000€ est inscrite.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Ce chapitre prévoit les achats de terrains, de matériels ainsi que les travaux sur les différents réseaux. On trouve également tous les matériels nécessaires au fonctionnement des services (véhicules, mobiliers...). Les crédits du chapitre sont prévus à hauteur 2.068.292,55€.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ce chapitre est réservé aux paiements des travaux en cours. Il comporte l'article 2313 sur lequel sont payés principalement les travaux et les missions sur le bâtiments et l'article 2315 qui concerne plus les réseaux et les services (vidéosurveillance). La prévision est à hauteur de 4.786.943,38€.

Récapitulatif dépenses d'investissement

040- Ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	638 408,38 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	500,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	326 000,00 €
20- Immobilisations incorporelles	71 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	2 068 292,55 €
23- Immobilisations en cours	4 786 943,38 €
Total prévisions 2026	7 893 144,31 €

Recettes d'investissement**Ordre de transfert entre sections (amortissements)**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations. Ils représentent une somme prévisionnelle de 1.540.000€ en 2026. Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 de fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

La somme principale de 638.405,38€ correspond à l'intégration des opérations SYANE.

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

La prévision comprend la prévision du FCTVA et de la taxe d'aménagement ainsi que les réserves provenant du résultat de fonctionnement soit 1.238.673€ au total.

Chapitre 13 -Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions des programmes d'investissement. La plupart sont en reste à réaliser, les nouveaux programmes d'investissement n'ayant pas commencé. La prévision s'établit à 797.014,21€ qui sont uniquement des reste à réaliser.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

L'article 165 correspond aux cautions des locataires.

Récapitulatif recettes d'investissement

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 355	ID : 074-217403112-20260312-D2026_028_BP-BF
021 - Virement du fonctionnement	322 000,00 €	
ordre de transfert entre sections	1 540 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	638 405,38 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 238 673,00 €	
13 - Subventions d'investissement	797 014,21 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	
Total prévisions 2026	7 893 144,31 €	

Monsieur le Maire précise qu'une note de synthèse sera émise et portée à connaissance par le biais d'une publication sur le site Internet de la commune.

Vu l'article 1612-2 du CGCT,
Vu le débat d'orientation budgétaire,
Vu les taux de fiscalité,
Vu la reprise et l'affectation des résultats,
Vu les documents budgétaires préparatoires présentés,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 dont l'équilibre est le suivant :
 - o Section de fonctionnement : 6.275.993,12€
 - o Section d'investissement : 7.893.144,31€
- **FIXE** à 7,5% le taux de fongibilité des crédits budgétaires dans les deux sections
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Josette LABAYE



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

SLOW

ID : 074-217403112-20260312-D2026_028_BP-BF